

## Grande-Bretagne

Dans sa livraison de mai dernier, la *Revue internationale* consacrait un article à la vingt-troisième attribution de la médaille Florence Nightingale et elle signalait, à ce propos, que cette haute distinction avait été remise, en Grande-Bretagne, à M<sup>lle</sup> Gwyneth Ceris Jones, lors de l'assemblée générale de la Société nationale. Mais la seconde lauréate britannique, M<sup>lle</sup> Marjorie Houghton, n'avait pu recevoir la médaille et le diplôme qui l'accompagne car elle était absente de Londres au moment de la cérémonie. Nous apprenons qu'ils lui ont été remis au Honduras britannique, où elle était Conseiller de la branche locale de la Croix-Rouge.

Les états de service de M<sup>lle</sup> Houghton sont nombreux et il nous suffira de rappeler qu'elle a servi, durant la seconde guerre mondiale, dans le corps expéditionnaire britannique en Inde et à Ceylan, puis qu'elle occupa des postes infirmiers importants dans divers hôpitaux et qu'elle rendit ensuite de très grands services à la Croix-Rouge au Kenya, au Nigéria, dans l'île de la Dominique, avant d'être déléguée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge au Botswana.

---

## Inde

*En avril dernier, le CICR donnait connaissance à toutes les Sociétés nationales d'un Plan d'action pour la diffusion et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. La Croix-Rouge de l'Inde a répondu à cette communication en indiquant au CICR les efforts entrepris jusqu'ici, dans son pays, pour la diffusion des Conventions de Genève, et nous pensons intéressant de donner connaissance à nos lecteurs de ces indications qui témoignent de l'importance et de l'efficacité de l'œuvre poursuivie par la Société nationale dans ce domaine.*

La Croix-Rouge de l'Inde a constamment œuvré pour la diffusion dans son pays des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève, et cela à travers le vaste réseau que représentent ses 525 branches locales. Des articles sur ce sujet paraissent souvent dans ses journaux *The Red Cross Journal* et *The Indian Junior*, ainsi que dans divers périodiques et brochures publiés par ses branches dans plusieurs langues de l'Inde. Des instructions à cet égard sont également communiquées dans les camps de formation de la Croix-Rouge, organisés de temps en temps à l'intention des travailleurs et des juniors.

Dans le cadre des cours donnés à l'intention des fonctionnaires supérieurs des services de la police indienne — qui ont lieu généralement deux fois par année — des conférences relatives à la Croix-Rouge et aux Conventions de Genève sont également présentées par un fonctionnaire de la Société nationale, spécialement délégué à cet effet.

Un certain nombre d'exemplaires du « Cours de cinq leçons sur les Conventions de Genève » ont aussi été distribués par la Croix-Rouge à ses branches, ainsi qu'aux ministères de l'Hygiène et de l'Éducation. Ce dernier a adressé cette publication aux autorités des États et aux universités, leur demandant d'inclure l'étude des Conventions dans les programmes de l'instruction publique, tant aux niveaux primaire et secondaire qu'universitaire. Certaines universités déjà l'ont fait.

Grâce aux efforts de la Société nationale, le Gouvernement de l'Inde a pris les mesures suivantes en vue de la diffusion et de la connaissance de ces problèmes :

1. Publication et large mise en circulation de l'ouvrage intitulé *The Geneva Conventions of August 12, 1949*, qui contient le texte des quatre Conventions, la reproduction des instruments de ratification de celles-ci par l'Inde, les onze Résolutions de la Conférence diplomatique de 1949, enfin une liste des États signataires ainsi que des États qui, à l'époque de la parution de cet ouvrage, avaient adhéré aux Conventions.
2. Publication et distribution d'un opuscule intitulé *Notes on the Geneva Conventions 1949*.
3. La Croix-Rouge a publié, à New Delhi, des instructions contenant un résumé des Conventions et de leurs dispositions essentielles, cela pour l'information du personnel de la Défense.
4. Les Conventions ont été résumées dans une plaquette qui, éditée, a été insérée dans les livrets de solde de tout le personnel des Forces armées.

5. En plus de la diffusion d'informations relatives aux Conventions de Genève parmi le personnel des Services de la Défense — aumôniers compris — et grâce aux consignes données aux Forces terrestres, navales et aériennes, l'étude des Conventions fait partie du programme d'enseignement prévu pour différentes institutions telles que le « Defense Service Staff College », à Wellington, l'Académie militaire indienne, à Dehra Dun, le Service de formation des officiers, le Collège médical des Forces armées, ainsi que toutes les écoles d'infirmiers et d'infirmières dans le pays.
6. En ce qui concerne la diffusion du texte de ces Conventions parmi les membres des contingents de l'Inde requis de servir sous les auspices des Nations Unies, on l'assume en attirant leur attention sur leurs droits et obligations, tels qu'ils découlent des Conventions de Genève. On les informe également de la procédure pénale engagée lors d'infractions aux lois et coutumes de la guerre. Un texte approprié touchant l'étude des Conventions est aussi inclus dans les instructions générales destinées aux membres des contingents de soldats indiens stationnés à l'étranger.
7. Dans les instructions transmises aux Services administratifs des Ecoles de médecine des Forces armées et relatives à l'examen médical des prisonniers de guerre, on a inclus l'Annexe I à la III<sup>e</sup> Convention.
8. Les mesures nécessaires ont été prises pour que figure l'étude des Conventions — en particulier celle de la IV<sup>e</sup> Convention — dans le cours d'instruction donné aux Services administratifs indiens, ainsi qu'aux stagiaires de la Police indienne.
9. On a entrepris de diffuser des informations sur les éléments des Conventions relatifs aux soins infirmiers. A cet effet, des brochures ont été distribuées dans les écoles d'infirmières et des articles sont publiés dans le *Nursing Journal of India*.

Ajoutons que des mesures sont prises pour l'impression d'une édition indienne du Manuel scolaire « La Croix-Rouge et mon pays », tant l'édition des écoliers que celle destinée aux maîtres, afin de contribuer plus activement à la diffusion des principes humanitaires de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève parmi les élèves des écoles primaires. D'autre part, des exemplaires du « Manuel du Soldat », que le CICR a fait parvenir en Inde, ont aussi été distribués alors que plus de 60 000 exemplaires de la version hindi de ce manuel ont été édités afin d'être distribués aux membres du personnel de la Défense.